



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 16 octobre 2003

Affichage : 17 octobre 2003

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. ROBERT M., ROY J., TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

Absents représentés : Mme ESSERT S., représentée par M. GAGNEPAIN C. ; M. RIZZON D., représenté par M. MEREDÉZ J. ; Mme SATORI M.-A., représentée par M. AUBRY P. ; M. ROY J., représenté par Melle GROSPERRIN A. à partir de 21 heures.

Absents : M. SARRAZIN P., Mme LAURENÇOT R.-N.

Secrétaire de séance : M. ROY J. jusqu'à 21h et Mlle GROSPERRIN A. après 21 h.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

I.1 – Financement de la préparation au concours de l'agent en contrat « Emploi-Jeune »

Le Maire informe l'assemblée que, suite aux engagements pris lors du recrutement de l'Emploi-jeune en 1998, et suite aux nouvelles dispositions concernant la pérennisation de ces emplois, l'agent occupant ce poste avait souhaité effectuer une formation afin de se préparer à deux concours de la « Fonction Publique Territoriale. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sur proposition du Maire, décide de financer le coût résiduel de cette formation, pour la préparation aux épreuves orales, d'un montant de 13,12 €.

I.2 – Financement de la formation "sécurité conduite d'engins" pour deux employés communaux

Le Maire informe l'Assemblée qu'au vu des nouvelles dispositions réglementaires concernant la conduite des « petits engins de chantier », une formation est obligatoire afin d'obtenir l'attestation d'aptitude de conduite des tracteurs et petites pelles. Deux agents techniques ont suivi cette formation « conduire en sécurité des petits engins de chantier » les 1er, 4 et 5 septembre 2003 à Etalans.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de financer le montant de la formation qui s'élève à 900 €.

I.3 – Remboursement d'emprunt

Le Maire informe l'assemblée que, suite à la conversion en Euros et aux arrondis des échéances des emprunts, il convient d'imputer la somme de 1,97 € sur le compte 16. Cette somme sera prélevée sur le compte 020 : dépenses imprévues d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, cette imputation.

I.4 – Affectation des recettes PAE au budget "assainissement" à partir de début novembre 2003

Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} novembre 2003, toutes les recettes perçues au titre de la redevance pour Participation à l'Aménagement d'Ensemble pour les secteurs « Haut du Vallon » et « Bas du Vallon », alimenteront le compte 1333 PAE de la section investissement du budget assainissement au titre des travaux en cours dans ce périmètre.

I.5 – Travaux en forêt

Le Maire informe l'Assemblée que, sur avis de l'O.N.F., il est nécessaire de réaliser en forêt, au cours de l'année 2004, les travaux suivants :

- Parcelle 10 : dégagement de feuillus en régénération ;
- Parcelle 15 : dégagement de feuillus en régénération ;
- Parcelle 16 : dépressage d'une plantation de chênes ;
- Parcelle 28 : préparation avant régénération.

Le montant estimatif total H.T de ces travaux s'élève à 12.100 €uros.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de financer ces travaux.

I.6 – Attribution de subventions par le Conseil Général du Doubs

Le Maire informe l'Assemblée que, faisant suite à plusieurs demandes de subventions qui ont été réalisées au cours de l'année, le Conseil Général du Doubs a notifié les subventions suivantes :

- 7.765 €uros pour l'extension du réseau AEP du Vignèr ;
- 4.860 €uros pour l'interconnexion d'assainissement entre les Grands Prés et la rue de l'Eglise ;
- 9.612 €uros concernant l'aménagement du nouveau terrain de football engazonné, pose de filets pare-ballons et éclairage du terrain.

I.7 – Complément de prise en charge des "animateurs associatifs"

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, depuis quelques années, la municipalité a pris en charge le financement du recrutement d'animateurs associatifs, au bénéfice des clubs : Salle des Jeunes, Clubs de Tennis de Table et de Football.

Ce financement est versé sous forme de subvention à l'association "Salles des Jeunes", qui assure la fonction d'employeur de ces animateurs associatifs.

Prenant acte de l'accroissement rapide des participants à l'activité de certains de ces clubs, proposition est faite d'accroître la participation communale ainsi :

- Club de Tennis de Table : la dotation passe de une heure hebdomadaire à deux heures hebdomadaires ;
- Club de Football : la dotation passe de cinq heures hebdomadaires à neuf heures hebdomadaires.

Ce complément de prise en charge prendra effet en novembre 2003 pour les semaines "d'activité effective". Il est susceptible de révision, dès l'instant où les effectifs des participants à ces clubs évoluent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au versement de cette subvention.

I.8 – Remplacement d'un agent malade : mission confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de palier l'absence momentanée des fonctionnaires territoriaux ou des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne, à l'unanimité, son accord et autorise le Maire à signer la convention et en cas de besoin à faire appel à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

I.9 – Mission d'Aide Technique à la Gestion Communale assurée par la DDE : ATESAT

c

II. CONTRATS - CONVENTIONS

II.1 – Nouvelle organisation du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

Le Maire informe l'Assemblée que les habitants du village d'Avanne résidants dans le secteur de la Belle-Etoile sont actuellement raccordés au réseau d'eau potable, géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon. Observant que ce syndicat est structuré autour de statuts spécifiques des communes rurales, les services de réglementation de la Préfecture ont sollicité une révision complète des statuts de ce syndicat.

Ces contraintes réglementaires conduisent à l'élaboration de statuts dans lesquels la commune d'Avanne-Aveney n'est plus sociétaire, du fait du faible nombre d'abonnés. En parallèle, cette évolution conduit le « nouveau » syndicat à contractualiser ces prestations avec la commune d'Avanne-Aveney, dans le cadre d'une convention qui donne à notre commune des droits et des obligations similaires à celles des membres statutaires du syndicat.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

1. de demander le retrait de la commune d'Avanne-Aveney du syndicat Intercommunal du Val de l'Ognon ;
2. d'approuver la convention de desserte en eau potable, par le Syndicat, des secteurs situés sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

II.2 – Cahier des charges pour la consultation du fermier "assainissement" : validation du projet

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, faisant suite aux réunions de travail organisées par la commission communale chargée de la préparation de la consultation permettant de retenir un fermier pour le service "assainissement", un projet de cahier des charges de consultation a été élaboré avec l'aide des services de la D.D.A.F..

Proposition est faite au Conseil Municipal d'entériner ce projet de cahier des charges afin qu'il puisse être soumis aux candidats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce projet de cahier des charges et autorise le Maire à le soumettre aux deux candidats retenus.

II.3 – Recours engagé contre la commune auprès de la cour d'appel du Tribunal Administratif

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, faisant suite au jugement du Tribunal Administratif de Besançon en date du 28 mai 2003, par lequel il a rejeté la demande d'un ancien agent communal, ayant pour objectif l'annulation d'un arrêté de révocation, la Cour d'Appel Administrative du Nancy a informé la municipalité que l'intéressé avait engagé une requête en appel en date du 8 août 2003.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire appel à un conseiller juridique afin de préparer le mémoire en défense de la commune.

II.4 – Acquisition d'une parcelle de terrain boisé

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition lui a été faite en vue d'acquérir une parcelle boisée en limite de la forêt communale ; il propose de demander l'avis de l'O.N.F. et une estimation du service des Domaines.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne, à l'unanimité, son accord afin qu'une étude de cette proposition soit réalisée sachant qu'une demande d'estimation préalable sera transmise à l'O.N.F. et aux services des Domaines.

II.5 – Nouveau bail pour la chasse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, depuis de nombreuses années, deux associations communales agréées de chasse se partageaient le territoire de la commune : une association concernant le secteur d'Aveney et une association concernant le secteur d'Avanne.

Faisant suite aux remarques établies par la DDAF rappelant que deux associations agréées ne peuvent subsister simultanément sur le territoire de notre commune, la municipalité a invité les deux associations à prononcer leur dissolution et à constituer une nouvelle association regroupant les ressortissants des deux villages.

En conséquence, le bail accordé précédemment au bénéfice de l'ACCA d'Aveney et le bail accordé précédemment au bénéfice de l'ACCA d'Avanne sont aujourd'hui caduques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter à la nouvelle ACCA d'Avanne-Aveney un nouveau bail et à signer ce nouveau bail.

III. DIVERS

III.1 – Recrutement par la CAGB d'un personnel "emploi-jeune" communal : information

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des lois élaborées voici quelques années, le municipalité avait recruté un technicien communal, au titre d'un contrat emploi-jeune, en juin 1998 ; ce contrat d'une durée de cinq années a pris fin au printemps 2003.

Faisant suite aux différents programmes de formation engagés par ce technicien communal, la C.A.G.B. lui a proposé un poste d'agent territorial dans une fonction de dessinateur à partir du 1^{er} décembre 2003.

Séance close à 21h15.

AUBRY P BARGOT J.-M. GAGNEPAIN C. GROSPERRIN A.,

HENRY P. LACHAT J., MARTIN R MEREDÉZ J.

MOUTARLIER M. ROBERT M. ROY J.

TAILLARD J.-P.

TUPIN J.-P.

ESSERT S., représentée par M. GAGNEPAIN C.

M. RIZZON D., représenté par M. MEREDÉZ J. ;

SATORI M.-A., représentée par M. AUBRY P.

ROY J., représenté par GROSPERRIN A. à partir de 21 heures.